

CONSTRUCTION ET BÂTIMENTS

SANTÉ ET SÉCURITÉ 3

15 HEURES

Préalable: Santé et sécurité 2

Description du cours :

Ce cours est dédié aux travailleurs travaillant sur un chantier de construction ainsi que le personnel de direction ou de surveillance de travaux de chantiers de construction. L'obtention de la carte attestant que la personne a suivi les 3 ateliers du cours de Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et obtenue l'attestation décernée par l'ASP Construction est obligatoire pour avoir accès à un chantier de construction et pouvoir y travailler.

Ce cours permet à l'élève de développer ses habiletés touchant la sécurité générale sur les chantiers de construction en identifiant les risques et les dangers de son milieu de travail et en trouvant des solutions ou en utilisant les moyens pour les éliminer.

Contenu du cours :

- Électricité 1
- Électricité 2
- Machinerie lourde et véhicules automoteurs
- Signalisation de travaux de route
- Tranchées et excavations
- Outillage général
- Postures de travail et manutention
- Mesure d'urgence
- Aspect de sécurité d'un poste de travail

Calendrier de cours :

À venir

***Sous réserve d'un nombre d'inscription suffisant.**

Coût :

Le coût pour le cours est à déterminer.

Date limite d'inscription : **à venir**

Maximum 24 personnes par groupe



CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL – SERVICE DE FORMATION AUX ENTREPRISES

2040, avenue de l'Hôtel-de-ville, Montréal (Québec), H2X 3B2 – Téléphone : (514) 982-3401 – Télécopieur : (514) 982-3458

U:\NET 18\Construction et bâtiments\ss3_à venir.doc